

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Vienne au *Morning-Herald* :

« L'Autriche compte demeurer neutre dans la question du Luxembourg, et elle s'efforce de servir tout projet tendant à concilier les choses et à amener une solution à l'amiable. Le Luxembourg appartient au roi de Hollande; si celui-ci jugeait à propos de raser les fortifications, est-ce que la Prusse insisterait pour faire faction sur leurs ruines? Le Luxembourg n'appartient pas à l'Allemagne; ce que demande l'empereur Napoléon n'étant hostile ni aux intérêts ni à l'honneur de la Prusse, n'implique de la part de cette dernière puissance aucune concession. On concède ce qu'on aurait le droit de garder; mais la Prusse, en cette affaire, n'a ni le droit ni la justice de son côté. »

Ainsi s'affirme chaque jour, et par de nouveaux témoignages, le droit de propriété, de souveraineté du roi des Pays-Bas sur le grand-duché de Luxembourg, sans que ce droit ait eu à souffrir des arrangements que, sous le rapport militaire et purement défensif de la Confédération germanique, celle-ci avait cru devoir prendre.

On lit dans la *Correspondance provinciale*, de Berlin :

« Une conférence qui se réunirait à Londres, a été proposée avec le but bien déterminé d'écartier toutes les contestations futures, de laisser le territoire du Luxembourg réuni à la Hollande, tout en le déclarant inviolable, sous

la garantie expresse de toutes les grandes puissances, afin que l'Allemagne et l'Europe trouvent ainsi une compensation au droit d'occupation que la Prusse a exercé jusqu'ici dans la place de Luxembourg. La Prusse et la France se sont déclarées prêtes à prendre part à des conférences établies sur cette base. Des invitations formelles, de la part du gouvernement anglais, seraient faites dans les premiers jours de mai. La France ayant arrêté ses armements, la Prusse se désiste des mesures de précaution que la gravité croissante des événements semblait ordonner depuis longtemps. Il faut espérer qu'un avenir très-prochain apportera une nouvelle consolidation aux chances de paix. »

La *Gazette de Vienne* dit que, sur l'invitation du gouvernement luxembourgeois, la conférence se réunira à Londres le 7 mai. La Prusse, la Russie et l'Autriche y seront représentées par leurs ambassadeurs dans cette capitale, savoir : le comte de Bernstorff, le baron Brunow et le comte d'Appony.

L'*Indépendance belge* a reçu de Londres le télégramme suivant :

« La Conférence s'ouvrira le 6 mai. Comme l'accord existe sur tous les points, elle tiendra seulement deux séances. »

On écrit de Berlin, le 1^{er} mai :

M. de Bismarck a présenté à la Chambre des députés le projet de loi relatif à la sanction législative à donner à la Constitution fédérale de l'Allemagne du Nord.

Sur la proposition du président de la Chambre, il a été décidé que la discussion définitive

de ce projet aurait lieu immédiatement. M. Twisten a été nommé rapporteur.

Un télégramme de Dresde, 30 avril, annonce que le président de la Chambre, M. de Haberkorn, a déclaré qu'il était nécessaire par les représentants des divers Etats, de faire taire tous les scrupules contre la Constitution du Nord, et que la Chambre saxonne devait accomplir promptement sa tâche, afin de mettre fin à la situation périlleuse et pénible dans laquelle se trouve le pays.

La Chambre des députés saxons a décidé d'émettre vendredi prochain son vote sur l'acceptation du projet de Constitution fédérale sans changement ou sur son rejet en bloc.

On assure, à Vienne, que le gouvernement autrichien a fait engager l'évêque croate Strossmayer à défendre, dans la Diète d'Agram, le programme du gouvernement hongrois, ou bien à renoncer à son évêché.

On mande de Florence, le 1^{er} mai :

Le ministre de la guerre a présenté à la Chambre des députés le projet d'organisation de l'armée.

L'*Italie* dit que l'Angleterre a chaleureusement félicité le gouvernement italien du concours qu'il a prêté aux négociations en faveur de la paix.

On se rappelle le mauvais effet qu'avait produit à Florence le décret rendu dans les derniers jours du ministère Ricasoli, et par lequel tous les ministres se trouvaient, en réalité, placés sous la dépendance du président du Conseil. Ce décret vient d'être rap-

porté, et les membres du cabinet se retrouvent placés dans la situation que commande leur dignité.

Le projet de loi du gouvernement belge, relatif à la réforme électorale, a été voté, le 1^{er} mai, par 65 voix contre 41.

Les lettres de Constantinople du 24 avril portent que, malgré les fêtes, l'attention publique était concentrée sur les nouvelles d'Occident. On craignait que la guerre, si elle éclatait entre la France et la Prusse, ne vint hâter une crise en Orient. Des renforts avaient été expédiés en Thessalie et en Epire.

Le bruit courait que les Monténégrins avaient demandé une rectification de frontières.

Fuad pacha s'occupait d'un projet de réorganisation administrative. Il avait réduit provisoirement de 16 0/0 les appointements des employés.

On mande de Corfou (*source grecque*), le 30 avril :

Un engagement a eu lieu le 18 avril à Calybes-Apocorone, entre Rehmé pacha et les insurgés. Ceux-ci ont été vainqueurs; 250 Turcs, parmi lesquels un officier supérieur, ont péri.

Le 19, un combat a eu lieu à Tilissos, près Heraclium, contre 5,000 Turcs. Les insurgés l'ont encore emporté. Ils ont fait un bon nombre de prisonniers et se sont emparés des munitions et des bagages de leurs adversaires.

Omer pacha marche à la tête de 15,000 hommes contre Sphakia, où 8,000 insurgés l'attendent avec confiance et résolution.

FABLETTON.

6

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Elle se retourna vers Aldégonde qui ne lui répondit que par monosyllabes, ce qui la rendit d'une humeur infernale; elle avait le cœur oppressé, et plein d'une histoire qui ne demandait qu'à déborder.

Les heures s'écoulaient. Mme Ramichat eut le temps de soulever les bandes de tous les journaux, et de botiner de l'un à l'autre. Tout-à-coup, en lisant deux ou trois suicides, dans les faits divers de la *Gazette des Tribunaux*, un pressentiment fatal lui vint à l'esprit.

— Midi! s'écria-t-elle, et la mère Duval n'a pas encore paru... La grande Jeanne est sortie dès le matin et n'est pas rentrée... Sa pauvre mère est seule chez elle, et, après ce qui s'est passé, on ne sait pas ce qui peut arriver.

Aussitôt Mme Ramichat qui, après tout, était une excellente femme, s'élança jusqu'au cinquième.

Elle frappa à la porte de la mère de Jeanne. Personne ne répondit.

— Ouvrez donc, Madame Duval, cria-t-elle; c'est moi, Mme Ramichat.

Même silence.

La portière, qui était certaine de ne pas l'avoir vue descendre, commença à s'alarmer. Elle frappa plusieurs fois encore, puis elle s'écria avec épouvante :

— Ah! la pauvre créature! elle aura voulu se périr!

Tout ce cinquième étage était divisé en plusieurs chambres, occupées par des ouvriers. Quelques-uns d'entre eux étaient partis chez leurs patrons; mais plusieurs travaillaient chez eux. Ils entendirent les cris de Mme Ramichat et sortirent à la hâte de leurs chambres.

— Pourquoi qu'vous sonnez le tocsin, Mme Ramichat? dit une piqueuse de bottines.

— C'est la mère Duval qui ne veut pas m'ouvrir, et elle n'est pas sortie, j'en réponds.

— Eh! que voulez-vous qui lui soit arrivé? répondit-on, est-ce que sa fille n'est pas là, près d'elle?

— Non, la grande Jeanne est sortie depuis sept heures du matin...

Mme Duval est seule, et elle en aura profité...

Elle a eu des désagréments, c'te femme, et elle aura songé à se périr.

Alors on frappa à la porte à coups redoublés; mais elle ne s'ouvrit pas. Le bruit d'un suicide se répandit dans la maison. L'humanité, la curiosité, le besoin de spectacle, tous les sentiments bons ou frivoles de l'espèce humaine attirèrent un groupe nombreux devant la porte de Mme Duval.

— Elle n'est peut-être pas morte; il faut la secourir, dit une femme de cœur.

— Il faut faire ouvrir cette porte sur-le-champ, dit un homme de bon sens.

— Avant tout, il faut envoyer chercher le commissaire, dirent les imbécilles qui, là, comme partout, étaient en majorité.

— Ça c'est vrai tout d'même, reprit un serrurier qui demeurait dans la maison et qui venait d'arriver avec ses outils, clés de toutes sortes, crochets, rossignols, passés dans un grand anneau de fer. On n'a pas le droit d'ouvrir une porte, on pourrait se faire pincer par la justice. Attendons le commissaire.

— Mais, reprit en même temps la femme de cœur et l'homme de bon sens, pendant que vous irez chez votre commissaire, la pauvre femme va mourir.

— Ça, c'est vrai tout d'même, répondit le ser-

rier; mais ça ne fait rien, il faut chercher le commissaire.

— Il faut chercher le commissaire, reprit le cœur des imbécilles, dont Mme Ramichat était la première choriste.

— J'y cours, moi, dit un jeune tailleur. Place! place!

Il s'ouvrit un passage à grands coups de coudes et s'élança sur l'escalier.

Pour sauver la vie de la pauvre femme, s'il en était encore temps, il s'empressait de tourner le dos à sa porte, et de perdre au moins un quart d'heure afin de chercher et ramener le commissaire.

Ce jeune tailleur si zélé appartenait à la division des imbécilles actifs, qui agissent dans le vide, tandis que l'impassible serrurier faisait partie des imbécilles flegmatiques qui n'agissent pas du tout.

Pendant que le tailleur courait ainsi, les commères de la maison se réunissaient autour de Mme Ramichat, et l'on jasait avec désolation devant la porte d'une mourante, qu'on laissait périr faute de secours.

— Ah! la malheureuse femme! disait la piqueuse de bottines, qu'est-ce qui l'a poussée à se tuer? C'est sans doute la misère.

— Ah! oui, qu'elle était misérable! s'écria Mme

On écrit de Constantinople, le 30 avril :

De nouveaux renforts sont partis dimanche pour la Crète. Omer pacha, ayant reçu un renfort de plusieurs détachements albanais et d'irréguliers, a dû commencer dimanche l'attaque générale des positions occupées par les insurgés.

On mande de la Canée qu'Omer pacha ouvre la campagne à la tête de 56 bataillons de troupes turco-égyptiennes, auxquels les insurgés pourront opposer tout au plus 6,000 hommes.

On écrit de Londres que dans la Chambre des communes, sur la motion de M. Trevelyan, on a discuté le système d'achat des grades dans l'armée anglaise. L'achat des grades produit annuellement 7 millions sterling. Il est impossible de défendre en principe un semblable système; cependant la Chambre des communes, à une forte majorité, a refusé de le réprover.

Sir H. Walpole, ministre de l'intérieur, a annoncé que le meeting de réformistes convoqué pour lundi prochain, à Hyde-Park, n'est pas autorisé; il a ajouté que Hyde-Park était ouvert pour la promenade seulement, et non pour les meetings.

Le meeting des délégués de la réforme, tenu mardi soir, sous la présidence de M. Beater, a résolu que la démonstration projetée pour lundi à Hyde-Park aurait lieu malgré la proclamation de sir Walpole.

On mande de Dublin, le 1^{er} mai, soir :

Le fenian Burke a été condamné à mort.

Nous recevons, par les journaux américains, des dépêches de la Vera-Cruz du 4 avril, et de Matamoros du 15. Ces nouvelles, dont nous laissons d'ailleurs toute la responsabilité aux feuilles de New-York, sont très-importantes.

Du 2 au 4 avril, la situation des impérialistes assiégés dans la Vera-Cruz semblait encore avoir empiré, à cause des difficultés d'obtenir des subsistances. Il n'était pas possible d'avoir, dans la ville, de la viande fraîche, et la population devait se nourrir de bœuf salé.

De temps en temps, les juaristes tiraient quelques coups de canon, mais leurs pièces ne portaient pas jusqu'aux fortifications. Les troupes impérialistes ne s'élevaient guère qu'à 1,500 hommes; la plupart étaient composées d'étrangers, et ils avaient à leur disposition une excellente artillerie. Les juaristes, au nombre de 4,000 hommes, n'avaient plus, aux dernières dates, qu'un seul canon en état de faire feu.

Seulement, la désunion régnait dans le camp des impérialistes. Nous avons déjà signalé la retraite du général Perez Gomez,

commandant la place. Après lui, les généraux Santiago Cuevas et Juan Landuero, se sont succédés au commandement.

Voici de nouveaux détails sur la situation des affaires à Queretaro. Le général Partillo, commandant une des divisions de l'armée impérialiste, avait essayé de forcer les lignes des libéraux qui investissaient la ville. Il a été battu, et obligé de rentrer dans Queretaro.

Deux jours après cet échec, Maximilien envoya un commissaire pour traiter d'une suspension d'armes, ou pour arranger les conditions d'une capitulation. Cette dernière partie du programme était impossible à réaliser, puisque Juarez avait donné l'ordre de ne recevoir qu'une reddition sans conditions. Il faut cependant ajouter qu'il avait commandé en même temps de transporter l'empereur Maximilien à San-Luis-de-Potosi; et de le traiter avec tous les égards dus au courage malheureux.

Lorsque Maximilien connut cet ordre, il commanda lui-même de ne fusiller aucun soldat libéral sans des ordres précis du quartier-général.

Les journaux américains ajoutent que, si ces détails sont exacts, il faut s'attendre à voir Escobedo prendre tranquillement possession de Mexico, attendu que l'empereur Maximilien est opposé à toute effusion de sang inutile.

Les mêmes journaux donnent comme certaine la nouvelle de la prise de Puebla, le 2 avril, par Porfirio Diaz.

Nous avons annoncé, d'après des lettres de Tananarive, que, tout en exprimant ses regrets de la mort de M. de Louvières, notre chargé d'affaires dans cette ville, le gouvernement de la reine de Madagascar avait manifesté le désir de continuer les négociations ouvertes par ce diplomate pour arriver à la conclusion d'un traité de commerce et d'amitié avec la France.

Nous apprenons que, par suite de ce désir, le gouvernement français vient de nommer un nouveau chargé d'affaires à Madagascar, et qu'il est parti le 25 avril, porteur d'instructions détaillées, sur la corvette à vapeur la *Minerve*, qui doit le conduire de Suez à Tamatave.

LE PROJET DE LOI DE L'ARMÉE.

Mercredi encore les ministres ont eu avec les membres de la commission de l'armée une très-longue conférence. La séance, commencée à une heure, s'est prolongée au-delà de six.

Si nous sommes bien informés, voici, sauf erreur, où en seraient les choses :

La commission continuait de demander le vote annuel du contingent par le Corps-Légis-

latif, la suppression de l'exonération et une loi spéciale pour l'appel de la garde nationale.

La durée du service serait de neuf ans, ainsi répartis : pour la première partie du contingent, cinq ans dans l'armée active, et quatre ans dans la réserve; pour la deuxième partie, quatre ans dans la réserve et cinq ans dans la garde nationale mobile.

Le chiffre total de l'armée serait de 800,000 hommes.

Pendant les trente derniers mois de leur service les soldats de la réserve pourraient se marier sans autorisation; aucune restriction n'atteindrait cette faculté en ce qui concerne la garde nationale mobile.

Celle-ci, auxiliaire de l'armée active, serait recrutée dans les classes suivantes et dans l'ordre suivant : célibataires de vingt à trente ans, veufs sans enfants, mariés sans enfants, mariés avec enfants, veufs avec enfants.

C'est la reproduction, on le voit — sauf ce qui concerne la catégorie des veufs sans enfants — des dispositions de la loi de 1831 touchant les corps détachés.

Quant au remplacement, voici ce à quoi on se serait arrêté :

Le remplacement par substitution de numéro ou la présentation d'un remplaçant, agréé par le conseil du régiment, serait rétabli.

Le remplacement existerait également pour la garde nationale mobile, sans préjudice des dispositions relatives au premier remplacement.

Les autres mesures principales sur lesquelles on serait d'accord seraient les suivantes :

Les réserves pourraient être appelées sous les armes par voie de simple décret, mais séparément. Le Corps-Législatif serait consulté dans le cas d'une levée en masse des réserves; enfin la garde nationale mobile ne pourrait être appelée qu'en vertu d'une loi.

La loi serait exécutoire à partir du 1^{er} janvier prochain.

Le congrès des sociétés savantes a discuté la question de l'abolition des octrois. Après un débat approfondi, dans lequel MM. Babinet, de Meaux, Foucher de Careil, Roudot, marquis d'Andelarre et de Darcy ont été entendus, les conclusions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

« Le congrès,

» Maintenant son vœu de l'année dernière pour la suppression des octrois et la réduction des impôts indirects,

» Indique comme moyen de pourvoir au remplacement des taxes supprimées :

» 1^o De sérieuses économies dans le budget de l'Etat;

» 2^o L'établissement, sur les denrées agricoles étrangères, de droits proportionnés à ceux qui pèsent sur les produits indigènes, mesure qui n'aurait ni pour but ni pour résultat de

porter atteinte au principe de la liberté commerciale, mais qui, conformément à l'un des vœux du congrès, ne ferait qu'assurer sur le marché français l'égalité entre l'agriculture nationale et ses concurrents du dehors.

» Ces économies d'une part, ces augmentations de recettes de l'autre, procureraient des contributions directes perçues actuellement au profit de l'Etat et permettraient, par suite, aux communes de pourvoir elles-mêmes à leurs dépenses.

» Et si la réalisation de cette réforme ne peut être complète et immédiate, le congrès demande :

» 1^o Qu'il soit posé en principe que tout accroissement des produits indirects devra correspondre avec une diminution des diverses taxes établies par l'Etat sur les denrées agricoles, jusqu'à ce que les tarifs soient ramenés à un taux ne dépassant pas 5 pour 100 de la valeur de la denrée;

» 2^o Que, si le système des droits *ad valorem* rencontre des difficultés, quand il s'agit des vins d'un prix élevé, et si l'on continue à frapper tous les produits de la vigne d'une taxe uniforme, le chiffre adopté soit en proportion avec la valeur des vins communs, destinés à l'alimentation des classes moyennes et laborieuses;

» 3^o Que, par suite, et comme achèvement vers le but indiqué, la règle posée dans le décret-loi portant règlement du budget de 1852 soit remise en vigueur et scrupuleusement observée; qu'en conséquence les taxes d'octroi dans toutes les villes de France soient réduites au taux du tarif des droits d'entrée perçus par l'Etat et ne puissent, en aucun cas, être portées à un taux supérieur;

» 4^o Que le rayon des octrois ne soit pas porté au delà des murs d'enceinte des villes, et ne comprenne que la partie du territoire habitée par les populations agglomérées.»

Pour les articles non signés : P. Gobert.

Nouvelles Diverses.

On annonce que M. le général de Ladmirault, qui commande le 2^e corps d'armée, est nommé au commandement du camp de Châlons, en remplacement de M. le maréchal Forey.

La santé du maréchal continue à s'améliorer, mais les médecins lui ont prescrit un repos absolu, ce qui l'empêchera de diriger, cette année, les travaux du camp de Châlons.

— S. M. Georges I^{er}, roi des Hellènes, est arrivé à Paris.

— M. le conseiller d'Etat Jonas a remis mercredi entre les mains du ministre des affaires étrangères les lettres qui l'accréditent auprès du gouvernement de l'Empereur en qualité de chargé d'affaires du grand-duché de Luxembourg.

Ramichat; elle et sa fille, la grande Jeanne, n'avaient pas la moitié du temps le moindre ouvrage à se mettre sous les doigts.

Par bonheur, une petite demoiselle charitable est venue leur apporter quelques secours, et elles ont vécu comme ça; mais depuis quelques jours elles roulent sur l'or.

— Comment ça? s'écria-t-on.

— Cependant, reprit la piqueuse de bottines, Mme Duval cherche à se tuer... Il y a donc eu quelque catastrophe. Vous étiez l'amie de la pauvre femme, Madame Ramichat, vous devez savoir...

— Ah! oui, que j'étais son amie... Mais je ne me mêle jamais...

— Nous savons la phrase, allez toujours.

— Eh bien! la mère Duval qui est la crème des honnêtes femmes, a surpris hier un secret à faire dresser les cheveux sur la tête.

L'auditoire de Mme Ramichat se pressa autour d'elle, avec une curiosité haletante, qui flattait son amour-propre.

— Quel est ce terrible secret? lui demanda-t-on.

— Eh bien, dit Mme Ramichat, la fille de cette pauvre Mme Duval, Mlle Jeanne, la grande Jeanne, fait partie d'une bande de voleurs.

— Ah! la scélérate! s'écria-t-on.

— V'là comment j'ai deviné la chose, continua Mme Ramichat. Il y a deux ou trois jours, j'entrais chez la mère Duval, pour faire un doigt de causette, lorsque je vis reluire deux ou trois jaunets, sur sa table boiteuse.

— Vous avez donc maintenant de la bien belle ouvrage? que je lui dis.

— C'est pas moi, c'est ma fille, qu'elle me répond toute radieuse.

Puis la pauvre femme ajouta sans réfléchir, et dans l'infusion de sa joie :

— Jeanne vient de m'apporter ça, et m'a dit en me sautant au cou :

« — Nous sommes riches, ma mère, nous allons avoir cinq ou six mille francs par an!

» — Moi, ajouta Mme Duval, j'ai ouvert de grands yeux, j'ai failli me trouver mal, j'ai questionné ma fille.

» — Je ne veux rien t'apprendre encore, m'a-t-elle répondu; quand je te verrai plus calme, quand je ne craindrai pas de te causer de saisissement, je te dirai tout.

— Eh bien, reprit un ouvrier, Jeanne s'est laissée séduire; v'là tout.

— Avec ça que c'est une fille à se laisser conter fleurette, répliqua Mme Ramichat; elle aime mieux faire le coup de poing que la bouche en cœur. Sa mère le sait bien; aussi l'idée ne lui est pas venue un seul instant qu'elle s'était laissé enjôler... Mais écoutez; v'là le coup de foudre.

On se rapprocha de l'éloquente portière.

— Hier, continua-t-elle, je venais de voir sortir cette géante de Jeanne. Moi, qui ne l'aime pas, je profitai de son absence pour monter chez sa mère. Je tenais les *Débats* du second et je voulus en régaler un brin la mère Duval.

— Ah! la voisine! que je lui dis, faut que j'vous lise un *assassin*: il vient d'être commis sur une vieille rentière qui avait des rouleaux d'or plein son secrétaire. Quand on est venu à son secours, les meurtriers avaient pris la fuite; mais la victime a pu dire quelques paroles avant d'expirer: elle a parlé de deux scélérats... et même d'une femme qui la tenait, et qu'en se débattant, elle a mordue au bras.

A ces mots, la mère Duval jeta un cri.

— Qu'avez-vous donc, la voisine? que j'lui demande.

— Rien, qu'elle me répond; je me suis piquée en cousant.

Et en disant cela, elle cacha vivement son ouvrage; mais j'avais eu le temps de voir que c'était une robe de sa diablesse de fille, dont elle raccommodait la manche, et sur cette manche... il y avait une grande tache de sang.

— Ah! ça fait frémir! s'écria-t-on, et l'on comprend que la pauvre mère...

— Place! place! cria le tailleur qui avait été chercher le commissaire, et revenait enfin.

Le serrurier commença à chercher, parmi ses outils, le crochet qui devait ouvrir la porte.

Tout le monde entoura le tailleur, en lui disant: Et le commissaire? vient-il? l'avez-vous vu?

— C'est-à-dire, répondit le tailleur, encore tout essoufflé, que j'ai trouvé chez lui un agent, qui m'a renvoyé à un employé, qui m'a adressé au secrétaire qui finissait son second déjeuner. Il m'a dit que le commissaire est parrain d'un nouveau-né, et est à l'église dans ce moment; mais ce ne sera pas long. On va le rejoindre, et on le prévient tout de suite après le baptême.

Le serrurier remit le crochet dans l'anneau, et l'on s'écria de tous côtés :

— La pauvre femme..., elle est perdue! Mais c'est égal, il faut attendre le commissaire.

— L'Académie française s'est réunie jeudi pour procéder à une double élection en remplacement de MM. de Barante et Cousin.

Pour le fauteuil de M. de Barante, au premier tour de scrutin, sur 32 votants, le P. Graty a obtenu 15 voix, Théophile Gautier 11, M. de Champagny 5, M. Léonce de Lavergne 1.

A un second tour de scrutin, les voix se sont ainsi réparties : le P. Graty, 18 ; M. Théophile Gautier, 12 ; M. Léonce de Lavergne, 2.

Le P. Graty succède donc à M. de Barante. L'élection pour le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Cousin n'a pas été disputée.

Sur 32 votants, M. Jules Favre a obtenu 18 voix ; M. de Champagny, 12, et M. Léonce de Lavergne, 1.

M. Jules Favre est donc académicien.

— Au moment où la réunion de la Méditerranée et de la mer Rouge est un fait accompli, nous devons faire connaître un témoignage d'intérêt accordé par l'Empereur à l'entreprise de l'isthme de Suez. Une société de sauvetage a été fondée à Port-Saïd, elle rend d'immenses services en multipliant les moyens de sauvetage et en donnant à la population le goût et les habitudes de la mer. A son passage à Suez, M. des Varannes, officier d'ordonnance de l'Empereur, chargé d'une mission dans l'extrême-Orient, s'est arrêté dans l'isthme, il a inspecté les travaux, et a remis à la société des régates de Port-Saïd un encouragement de 500 francs, au nom de Napoléon III.

— Une invention ayant pour but de supprimer la giberne, le ceinturon et la couverture de campagne de l'infanterie, vient d'être soumise à l'Empereur par le sergent-major Capart, du 92^e de ligne.

M. Capart a présenté un havresac qui sert de lit en campagne et au corps-de-garde ; il devient aussi très-commode en chemin de fer, où une partie de la patelette sert de coussin pour la banquette, et dans laquelle l'homme peut placer ses pieds pour se garantir du froid.

Un moyen très-simple permet au tireur de prendre ses cartouches dans le coffret sans qu'il ait besoin de l'ôter ni d'avoir recours à l'aide d'un camarade.

L'Empereur a ordonné que ce nouveau système fût immédiatement étudié au ministère de la guerre.

— On lit dans le *Nouvelliste de Gand* du 28 avril :

« Un de nos habiles arboriculteurs vient de voir couronner ses longs travaux et ses essais multipliés par le résultat le plus surprenant. Dans ses recherches sur la propriété et l'essence des sucres des arbres fruitiers, il est parvenu non-seulement à donner aux fruits la saveur la plus exquise, mais, en outre, à introduire artificiellement dans le corps de tout

fruit croissant sur l'arbre un liquide qui en transforme entièrement le goût.

Voici l'explication de sa découverte, dégagée de tout terme technique et exposée de manière à être comprise par les moins initiés. Faisons la démonstration sur une pomme, par exemple. A l'aide d'une grosse aiguille, on y pratique plusieurs trous assez profonds. On la plonge immédiatement dans un godet contenant une liqueur quelconque choisie d'après le goût qu'on a voulu lui communiquer. Au bout de quelques secondes, les trous absorbent la liqueur, qui se loge ainsi dans l'intérieur du fruit.

On renouvelle deux ou trois fois l'opération, dans l'intervalle de dix jours, et on laisse mûrir la pomme. On obtient par cette méthode, sur toutes espèces de fruits, des effets réellement merveilleux par la variété des saveurs inconnues jusqu'ici.

— On signale à la *Presse* un fait assez curieux :

L'année dernière, M^{me} de B..., alors âgée de quarante-cinq ans, épousait en seconde nocces un jeune homme de dix-huit ans. De son premier mari, M^{me} de B... avait un fils, aujourd'hui âgé de vingt-six ans. M^{me} de B... est morte la semaine dernière. Elle a partagé sa fortune entre son fils et son époux ; mais comme celui-ci n'était pas majeur, on a dû assembler un conseil de famille, et.... le fils de M^{me} de B... a été nommé tuteur de son beau-père.

— Un gentleman de Lawrence county (Ohio) vient d'épouser en cinquièmes nocces sa première femme, dont, à l'époque de son premier mariage, il s'était séparé au bout de quelques jours. Il y avait trente-deux ans que le divorce était prononcé, et, dans ce laps de temps, le gentleman en question a successivement épousé trois femmes. L'une est morte du choléra, l'autre s'est enfuie chez les Mormons, et la troisième a demandé et obtenu le divorce. Voilà comment l'habitant de Lawrence, tout en étant veuf de quatre femmes, dont trois encore vivantes, a pu contracter un cinquième mariage sans prendre une nouvelle femme. Au bout de trente-deux ans de séparation le hasard a fait rencontrer ces deux anciens époux ; ils ont pu se convaincre que les leçons de l'expérience avaient adouci leurs caractères respectifs et ils n'ont pas hésité à faire raccommoquer par un ministre leur vieille lune de miel. Mais il paraît qu'au fond celle de ses femmes que cet archi-mari aime le mieux est la Mormonne, et si elle consentait à revenir, personne ne doute que, pour la reprendre, son ex-mari ne s'empressât de divorcer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons déjà parlé de la Compagnie gé-

nérale des messageries à vapeur, voici quelques renseignements que nous avons recueillis sur cette société :

Dès son début, la Compagnie aura :

Pour les trains de marchandises, des locomotives faisant cinq kilomètres à l'heure et pouvant traîner, soit 10,000, soit 15,000, soit 20,000 kilogrammes ;

Pour les voyageurs, les bagages et les articles de messagerie, des machines douées d'une vitesse de douze kilomètres à l'heure, et pouvant traîner de 5 à 7 tonnes et au-delà.

Le reste du matériel roulant se composera d'omnibus à voyageurs, de fourgons et de wagons.

La longueur moyenne de chaque ligne sera de quarante à cinquante kilomètres.

A chaque extrémité : une gare avec remise et magasins.

Sur le parcours : quatre ou cinq gares-hangars pour abriter les voyageurs et les marchandises ; quatre ou cinq puits à pompes pour fournir de l'eau.

Pour chaque ligne, on prévoit : quatre locomotives, six omnibus, vingt wagons ou fourgons ;

Deux trains en va-et-vient par jour, pour les voyageurs ;

Quatre hommes de service par train ;

Autant de trains de marchandises que le trafic l'exigera.

La Compagnie entreprendra aussi des transports spéciaux pour grandes usines, charbonnages, mines et carrières de tuileaux, fours à chaux et exploitations de toutes sortes.

Notre pays sera des plus particulièrement favorisés ; on parle déjà d'un service régulier entre :

Saumur, Baugé et La Flèche ;

Saumur, Doué et Cholet.

Saumur serait relié à la ligne de Thouars. Ce service est appelé à avoir une grande importance ; il remplacera avantageusement, et avec beaucoup moins de frais, la ligne ferrée de Saumur à Thouars, désirée si ardemment.

On dit aussi qu'Angers serait relié à Segré et à Laval.

On assure qu'une circulaire du maréchal ministre de la guerre aux généraux commandant les divisions militaires leur annonce que le rappel des soldats en congé n'aura pas lieu.

Ce rappel, qui avait été décidé en principe avant les dernières négociations, n'avait encore reçu aucun commencement d'exécution.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, le 2 mai.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans, le 2 mai à 1 heure du soir. Ils s'est élevé à 4^m 92, par suite de la continuité des pluies.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

MESSAGERIES A VAPEUR

PARIS, 60, RUE DE LA VICTOIRE.

(Circulation des locomotives avec des trains de voyageurs et de marchandises sur les routes ordinaires.)

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYME.

Capital social : 25 millions de francs.

Actions de 500 francs.

La Compagnie est autorisée à établir ses services sur 60 lignes les plus productives.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le baron de Vincent (C. *), sénateur.

INGÉNIEUR EN CHEF DU MATÉRIEL : M. Servel, *, ancien ingénieur du matériel au chemin de fer d'Orléans.

Emission par séries de cinq millions.

Bénéfice assuré : devant s'élever jusqu'à 25 0/0 du capital.

Exemple : Une ligne de chemin de fer départemental de 45 kilomètres coûterait 5 millions.

— Produit 2 ou 3 0/0.

Son établissement en messageries à vapeur coûtera 400,000 francs.

Le même produit devient, dès-lors, plus de 25 0/0.

Voici enfin une affaire française ! une entreprise sérieuse, pratique, d'utilité générale, HONNÊTE, s'exécutant sous les yeux des actionnaires, servant directement leurs intérêts et leur assurant des bénéfices considérables !

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE.

ON SOUSCRIT

A PARIS : au siège de la Société, 60, rue de la Victoire.

A SAUMUR : chez tous les banquiers.

VERSEMENTS { 50 francs en souscrivant.
75 fr. après la répartition.

Les autres versements plus tard, au fur et à mesure des besoins de la Société, à des intervalles au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus de 125 francs chaque fois.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution des articles 5 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis qu'il vient d'acquérir au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, une parcelle de terrain d'une contenance de 16 mètres 26 centimètres superficiels, dépendant d'un plus grand morceau, situé en cette ville, rue de Nantilly, section F, n° 166 du plan cadastral, appartenant au sieur Perrichet,

A ce moment, une jeune fille, suivie d'une femme de chambre, apparut sur l'escalier, s'arrêta étonnée en voyant toute cette foule, et demanda qu'on la laissât passer, pour entrer chez Mme Duval.

— Ah ! c'est la bonne demoiselle ! dit Mme Ramichat. Hélas ! Mams'elle, la mère Duval n'aura plus besoin de vos secours.

— Comment... Et pourquoi ?

— Parce qu'il est probable, répondirent les voisins, qu'elle est dans ce moment asphyxiée ou pendue.

— Et vous n'enfonchez pas sa porte ! s'écria la jeune fille. Il faut lui porter secours, s'il en est temps encore. Qu'on aille vite chercher un serrurier.

— En voilà un, ma petite demoiselle, répondit le serrurier flegmatique ; mais faut attendre le commissaire de police.

— Vous ne l'attendrez pas une minute de plus ! Ouvrez.

— Mais, Mams'elle...

— Ouvrez... je prends tout sur moi.

Une foule est évidemment un être collectif, surmonté d'une girouette, comme une maison en plein vent. L'énergie de la jeune fille venait de faire changer le vent ; la girouette avait tourné, et la foule s'écria comme un seul homme, ou comme une seule

femme, ce qui est aussi poli :

— Elle a raison, ouvrez ! ouvrez !

Le flegmatique serrurier reprit lentement son crochet et finit enfin par ouvrir la porte.

On se précipita dans la chambre où brûlaient deux réchauds pleins de charbons ardents, à la flamme bleuâtre. Les jointures des fenêtres, les fentes de la porte étaient hermétiquement fermées avec des linges. Il en était de même de la cheminée, par laquelle l'air aurait pu pénétrer ; car l'air est un ami dévoué, qui veut toujours entrer chez nous, même quand nous sommes malheureux : si on lui ferme la porte et la fenêtre il entre par la cheminée.

Mais comme cette fois il n'avait trouvé aucune issue, rien n'avait pu sauver la malheureuse femme.

— Elle était couchée sur son lit, immobile, livide... morte sans doute, car assurément on avait laissé à la mort le temps de répondre à son appel.

En entrant, on resta suffoqué par l'odeur du charbon. La jeune fille se précipita vers la fenêtre et l'ouvrit, pendant qu'on éteignait les réchauds ; puis elle courut près du lit de la pauvre femme et la regarda avec anxiété, en guettant son premier souffle.

— Je crois bien qu'elle est morte tout d'même, dit tranquillement le serrurier.

— Que dites-vous là ? s'écria une forte voix, qui donna le frisson aux bonnes femmes.

Elles avaient reconnu la voix de Jeanne.

En deux bonds Jeanne fut auprès de sa mère ; elle voulut se précipiter sur elle pour la secourir et l'embrasser ; mais la jeune fille, qui craignait la brusquerie de sa tendresse, lui dit impérieusement :

— Ne bougez pas, faites comme moi, attendez.

Jeanne leva sur elle ce regard fixe qui faisait baisser tous les yeux ; la jeune fille, loin de baisser les siens, la regarda avec autorité, et Jeanne, qui allait s'élanquer vers sa mère, resta immobile.

Une minute après, la jeune fille s'écria :

— Elle respire encore !

Jeanne poussa un grand cri de joie, fait pour réveiller les morts, mais aussi pour leur briser la tête en les réveillant.

— Taisez-vous ! dit la jeune fille, du même ton impératif.

Et Jeanne se tut aussitôt. Cette nature indomptable, si rude, si vigoureuse, obéissait malgré elle à une mignonne créature, qu'elle aurait pu briser sans se donner beaucoup de peine.

Effectivement un souffle avait glissé sur les lèvres de la mourante. — Peu à peu la respiration devint

plus sensible, plus libre, et elle reprit possession de la vie et de l'air, comme un oiseau qu'on retire de la machine pneumatique.

— Elle existe !... elle existe ! s'écria Jeanne qui, cette fois, ne fut plus maîtresse de l'explosion de sa joie. Ma mère ! ma bonne mère ! cria-t-elle en l'embrassant.

Sa mère ouvrit les yeux, regarda avec étonnement cette foule qui l'entourait, puis, peu à peu, après la vie physique, la vie morale revint. Elle se rappela en frissonnant le suicide qu'elle venait de tenter, et elle joignit les mains pour en demander pardon à Dieu. Tous les sentiments revenaient en elle : elle pleurait, elle se souvenait, elle s'étonnait de cette vie qui lui était rendue et qui lui semblait une seconde naissance.

Mais quand elle se retourna vers Jeanne, il y eut dans ses yeux un mélange inouï de tendresse idolâtre et de désespoir : la tendresse l'emporta et elle murmura tout bas :

— Ce n'est pas possible.

Puis elle embrassa Jeanne en pleurant.

Annaïs SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

Pierre, maçon, rue du Pressoir-St-Antoine, moyennant la somme de quatre-vingt-un francs trente centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité, sont priées de se faire connaître au secrétariat de la mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi, elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 5 mai 1841, art. 21).

Hôtel-de-Ville, le 2 mai 1867.

Le Maire de Saumur,
CHEDEAU, adjoint.

Dernières Nouvelles.

Hier, au commencement de la séance du Corps-Législatif, M. le ministre des affaires

étrangères a donné lecture à MM. les députés de la note suivante :

Messieurs,

Par ses communications antérieures, le gouvernement de l'Empereur a eu l'honneur de vous faire connaître que les questions relatives au grand-duché de Luxembourg étaient remises à l'examen des grandes puissances.

Depuis cette époque, des négociations ont été activement poursuivies entre les différentes cours. Un premier et important résultat vient d'être obtenu par ces négociations, et le gouvernement croit satisfaire à un juste sentiment de sollicitude du Corps-Législatif, en lui en apportant la communication officielle.

L'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie sont aujourd'hui d'accord avec le roi des Pays-Bas, grand-duc de

Luxembourg, pour ouvrir une Conférence dans laquelle seront résolues toutes les difficultés relatives au grand-duché, et dans laquelle la situation internationale de ce territoire sera réglée sur les bases de sa neutralisation.

Sur l'initiative de S. M. le roi de Hollande, en sa qualité de souverain territorial, il a été décidé que la Conférence se réunirait à Londres le 7 de ce mois.

Les sentiments qui animent tous les gouvernements, les appréciations respectives échangées entre eux avant la fixation de la Conférence nous donnent l'assurance que de ces délibérations sortira une solution conforme aux intérêts et à la dignité des puissances engagées dans la question. Cette transaction consolidera ainsi la paix européenne. (Très-bien ! très-bien !)

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée, le gouvernement de l'Empereur s'empressera, le moment venu, d'expliquer au Corps-Législatif les résultats de la Conférence de Londres. (Très-bien ! très-bien !)

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire du dernier n° de l'UNIVERS ILLUSTRÉ.

Chronique, par A. DE PONTMARTIN. — Bulletin, par TH. DE LANGEAC. — La Canée, par FRANCIS RICHARD. — Le Roi des Gueux (suite), par PAUL FÉVAL. — Les bateaux-omnibus de Paris, par X. DACHÈRES. — Courrier du Palais, par Maître GUÉRIN. — Frédérick Goodall, par L. DE MORANCEZ. — Impressions de voyage en Cirassie (suite), par ALEXANDRE DUMAS. — Les tours de la Porte de Holstein, à Lubeck, par H. VERNY. — Échecs.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE PROPRIÉTÉ,

Située à Saumur, sur les Châteaux, rue des Moulins, comprenant maison d'habitation, deux jardins et deux morceaux de terre labourable : le tout d'une contenance de 55 ares.

Il existe sur cette propriété 300 arbres à fruits, en plein rapport.

S'adresser à M. CHESNEAU, à Saumur, rue du Prêche, ou à M. CLOUARD, notaire. (277)

Etude de M^e Charles DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En l'étude et par le ministère de M. Charles DENIEAU, notaire à Allonnes,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Provenant de M^{me} veuve Pierre CAILHABET,

1^{er} Vingt-trois ares de terre, au lieu dit les Pâtureaux, commune de Villebrier, joignant au levant la rue Perrier.

2^{es} Cinq ares 95 centiares de terre, appelés les Quarts, même commune, joignant du nord et du couchant M. Cousineau.

3^{es} Neuf ares 25 centiares de terre et vigne, au Murier, dite commune, joignant du nord M^{me} Plou ou représentants.

4^{es} Trente-deux ares 89 centiares de pré, dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes, joignant du levant M. Moreau, et du midi M. Juteau.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M. Charles DENIEAU, notaire à Allonnes. (271)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 mai 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente, par adjudication, en un ou plusieurs lots, au gré des acquéreurs, D'UNE PROPRIÉTÉ, appartenant à M^{me} veuve Poulard, sise à la Croix-Verte, composée de bâtiments sur la rue, jardin derrière, jusqu'au canal de la Boire.

L'adjudication aura lieu sur la propriété à vendre.

S'adresser audit notaire, chargé de traiter, s'il y a lieu, avant l'adjudication, dépositaire du plan et du cahier des charges. (270)

A LOUER

MAGASIN

Deuxième étage et soubassement. Rue du Puits-Neuf, 22.

Etude de M^e HENRI PLÉ commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE de MARCHANDISES

Aux enchères publiques,

APRÈS FAILLITE.

Le **lundi 6 mai 1867**, et jours suivants, à midi, à la requête de M. KERNEIS, syndic de la faillite des sieurs SALOMON et NEVEUX, il sera vendu, par le ministère de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans les magasins des faillis, situés rue Beaurepaire, à Saumur,

Pour environ 25,000 francs de marchandises

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

- | | |
|---|--|
| 800 paquets bougies de toutes sortes. | 250,000 bouchons surfins, fins et ordinaires. |
| 200 k. chocolats : C ^e Coloniale, Mérier, Guérin-Boutron, Plan-teur, etc. | 5,000 balais et balayettes de toutes sortes. |
| 800 k. cafés : Moka, Saint-Domin-gue, Mysore, Java et autres. | 400 k. poivre blanc et autres. |
| 700 k. amidons. | Fécules, farines de riz, de maïs. |
| 600 k. riz. | Fleur de riz, gluten, gruau, sagou, tapioca, etc. |
| 400 k. figues de Naples et de Smyrne. | Mil pilé, pois cassés. |
| 400 k. amandes et noisettes. | Éponges de Venise et autres. |
| 800 k. prunes d'Agen et autres. | Cédrat, angélique et citrons. |
| 700 k. vermicelle, macaroni et pâtes d'Italie. | Oignons brûlés et boules Ro-zière. |
| 200 k. bleu Meillet, Boilay et au-tres. | Gomme arabique. |
| 800 k. huile d'olives en fûts et en bonbonnes. | Fromage de Roquefort et au-tres. |
| 500 k. café de glands doux. | Biscuits. |
| Raisins de Malaga et de Corin-the. | Réglisses Cassano et Pignatelli, en caisses et en boîtes. |
| Thés de différentes qualités. | Grande quantité d'eau de fleurs d'orangers en estagnons, bon-bonnes et sacoches. |
| Vanille, cannelle, clous de gi-rofle, noix muscades, piment, etc. | Eau de Cologne, eau de roses. |
| Moutarde en pots, en flacons, en barils. | Chicorée en paquets et en pou-dre. |
| Conserves : thon, anchois, sar-dines, olives, câpres, corni-chons, petits-pois, haricots, variantes, etc., etc. | Grabeau de poivre et quatre-épices. |
| | Cire à bouteilles. |
| | Manches à balais et à balayet-tes. |
| | Indigo Bengale. |
| | Blanc à billard, amadou, etc. |

Tonnes, barils et caisses vides, paillons, sacs, toiles d'emballage, papier, ficelles, sacs papier, etc., etc.

Mobilier : lits, commodes, secrétaire, bureau, table à manger, table de toilette, glaces, lampes, gravures, buffet de salle à manger, pendule, linge, effets, batterie de cuisine, vaisselle, etc.

Comptoirs, rayons, soupentes, balances, poids, une très-bonne bascule-romaine, un diable, un très-bon camion, etc.

Très-bon vin rouge, vin blanc en bouteilles, fûts et bouteilles vides. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. (278)

A LOUER

En totalité ou par parties,

UNE MAISON DE COMMERCE

AVEC REMISE ET ÉCURIE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA BROSSE, à Saumur. (74)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

Un JARDIN, au Jagueneau, contenant 60 ares, ayant 60 mètres de façade sur la route de Dampierre, comprenant verger en plein rapport, coteau boisé, fontaine, chaumière, habitation dans le roc.

S'adresser audit notaire, ou à M. DAGET, propriétaire, rue Beaurepaire. (279)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

PORTION DE MAISON

Rue du Temple, n° 4.

S'adresser à M. PINET, même maison. (251)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 MAI.			BOURSE DU 3 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68	»	»	68	40	»
4 1/2 pour cent 1852.	96	75	»	97	»	»
Obligations du Trésor.	460	»	»	463	75	»
Banque de France.	3390	»	»	3405	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1395	»	»	1420	»	»
Crédit Foncier colonial.	550	»	»	555	»	»
Crédit Agricole.	602	50	»	605	»	»
Crédit industriel.	640	»	»	646	»	»
Crédit Mobilier.	387	50	»	377	50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	735	»	»	740	»	»
Orléans (estampillé).	860	»	»	855	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1146	25	16	1157	50	11
Est.	532	50	»	537	50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	897	50	15	900	»	2
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	551	25	2	555	»	3
Ouest.	546	25	3	545	»	1
C ^e Parisienne du Gaz.	1475	»	20	1490	»	15
Canal de Suez.	347	50	»	350	»	2
Transatlantiques.	407	50	7	412	50	5
Emprunt italien 5 0/0.	48	50	»	49	10	»
Autrichiens.	390	»	8	390	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	382	50	7	390	»	7
Victor-Emmanuel.	70	»	1	67	»	3
Romains.	68	»	2	70	»	2
Crédit Mobilier Espagnol.	235	»	5	235	»	»
Saragosse.	92	50	»	95	»	2
Séville-Xérès-Séville.	28	»	»	30	»	»
Nord-Espagne.	85	»	5	87	50	2
Compagnie immobilière.	210	»	20	206	25	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	313	75	»	313	75	»
Orléans.	307	»	»	307	75	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	307	50	»	308	»	»
Ouest.	305	50	»	307	75	»
Midi.	305	50	»	307	»	»
Est.	307	»	»	309	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le